



# Webinaire Prolait Fédération laitière Couverture sociale pour les conjoints et familles paysannes

Anne Challandes, présidente USPF

18 janvier 2022



SBLV.  
USPF.  
USDCR.



## Contenu

- **Présentation de la campagne de sensibilisation**
- **Cibles et objectifs**
- **Outils**
- **Enjeux et exemples**



# Présentation de la campagne de sensibilisation

- Contexte:
  - situation des femmes dans l'agriculture
  - suspension de la PA22+
  - Contenu PA22+: perte de gain (maladie et accident) et couverture du risque invalidité et décès dans la prévoyance, si activité régulière et significative, condition pour PD sans réduction
- Mise sur pied par l'USP, l'USPF, Agrisano et Prométerre
- Lancement : conférence de presse le 12 octobre 2021 (semaine de la journée internationale de la femme rurale ONU)



# Présentation de la campagne de sensibilisation (2)

## Vision / but :

Dans le courant de 2021, les différents groupes-cibles sont sensibilisés. Ils comprennent et soutiennent cet objectif important. Paysannes et paysans prennent en considération les possibilités d'amélioration en matière de partage du revenu, d'assurances et de prévoyance, avec l'aide des organes de conseils et des fiduciaires.

## Focus :

Conseil avisé, équitable et des solutions efficaces, adaptées aux situations individuelles



# Cibles

## Groupe-cible principal:

Les cheffes et chefs d'exploitation et leur partenaire

- femmes et hommes (toutes catégories d'âge, indépendamment du taux d'occupation dans l'exploitation)
- Quelle que soit la forme de la communauté

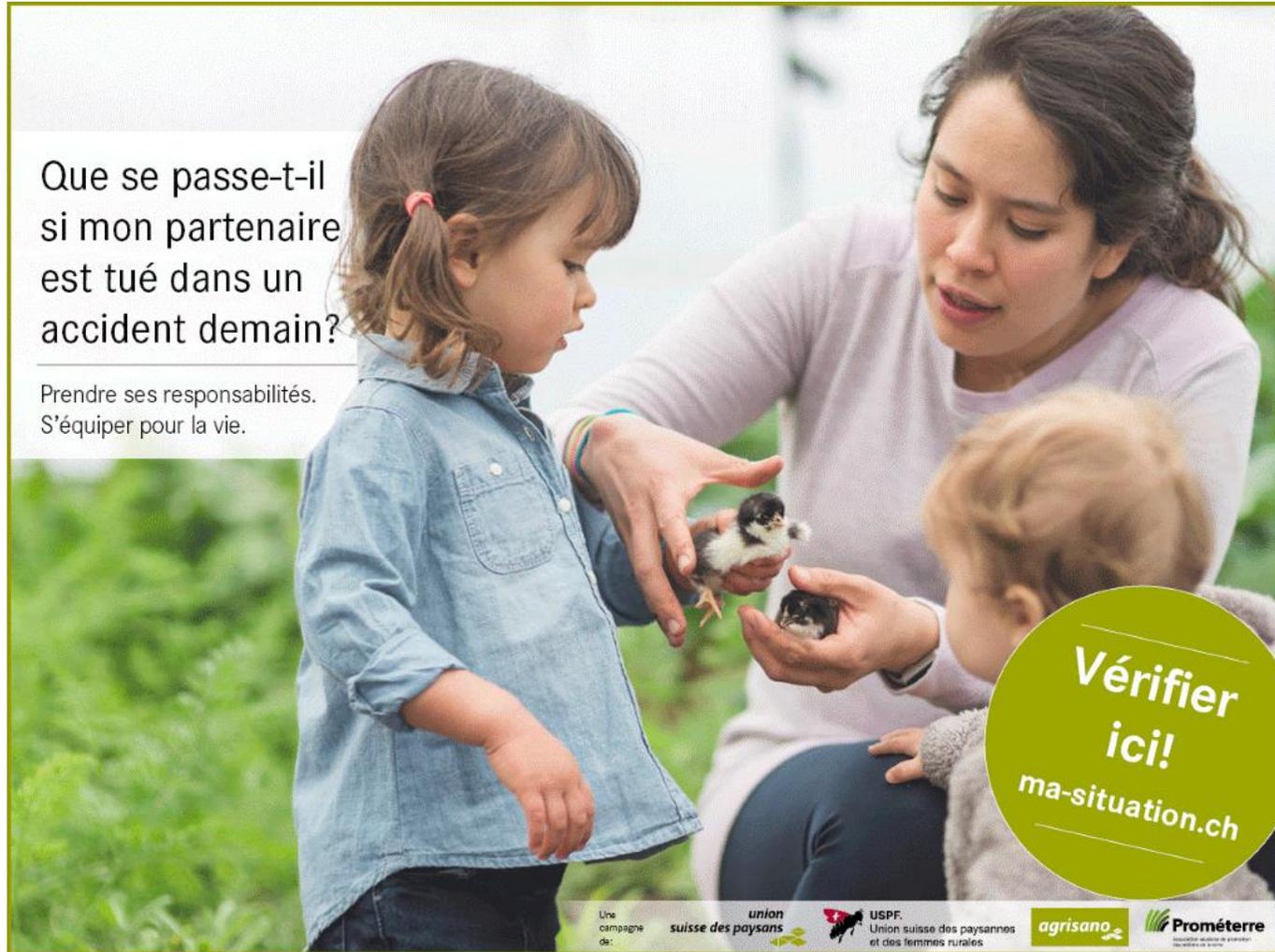
## Groupe-cible secondaire:

- Main-d'oeuvre familiale de l'exploitation
- Organes et personnel des organisations agricoles et de branches
- Fiduciaires
- Presse agricole
- Ecoles d'agriculture, etc.



# Objectif et message principal

En général, l'exploitation familiale est gérée par une famille. Tous ses membres et toutes les personnes impliquées devrait pouvoir participer à son succès dans la mesure de leur collaboration, participer aux discussions et aux décisions.



Que se passe-t-il si mon partenaire est tué dans un accident demain?

Prendre ses responsabilités. S'équiper pour la vie.

Vérifier  
ici!  
[ma-situation.ch](http://ma-situation.ch)



SBLV.  
USPF.  
USDCR.



# Messages sous forme de questions



Que faire si j'ai aussi des projets pour ma retraite?

Prendre ses responsabilités.  
S'équiper pour la vie.



Une campagne de:  
Union suisse des paysans,  
Union suisse des paysannes et des  
femmes rurales, entreprises Agrisano et Prométerre



Que faire si je veux avoir mon propre argent?

Prendre ses responsabilités.  
S'équiper pour la vie.



Une campagne de:  
Union suisse des paysans,  
Union suisse des paysannes et des  
femmes rurales, entreprises Agrisano et Prométerre



Que se passe-t-il si mon partenaire est tué dans un accident demain?

Prendre ses responsabilités.  
S'équiper pour la vie.



Une campagne de:  
Union suisse des paysans,  
Union suisse des paysannes et des femmes rurales, entreprises Agrisano et Prométerre



Que se passe-t-il si nous nous séparons un jour?

Prendre ses responsabilités.  
S'équiper pour la vie.



Une campagne de:  
Union suisse des paysans,  
Union suisse des paysannes et des femmes rurales, entreprises Agrisano et Prométerre



Que se passe-t-il si l'un de nous deux devient invalide demain?

Prendre ses responsabilités.  
S'équiper pour la vie.



Une campagne de:  
Union suisse des paysans,  
Union suisse des paysannes et des femmes rurales, entreprises Agrisano et Prométerre



# Outils de la campagne de sensibilisation

Les éléments importants de cette campagne sont:

- Une Check-liste facile d'accès: QR-Code ou site internet
- Un site internet avec les informations utiles:  
[www.ma-situation.ch](http://www.ma-situation.ch)
- La possibilité de convenir directement d'un entretien de conseil sans emgagement



Que se passe-t-il si l'un de nous deux devient invalide demain?



Que se passe-t-il si nous nous séparons un jour?



Que faire si j'ai aussi des projets pour ma retraite?



Que se passe-t-il si mon partenaire est tué dans un accident demain?



Que faire si je veux avoir mon propre argent?

## Prendre ses responsabilités. S'équiper pour la vie.

Couverture sociale pour les paysannes et les familles paysannes dans leur ensemble

- ▶ Que se passe-t-il si l'un de nous deux devient invalide demain?
- ▶ Que se passe-t-il si mon partenaire est tué dans un accident demain?
- ▶ Que faire si j'ai aussi des projets pour ma retraite?
- ▶ Que se passe-t-il si nous nous séparons un jour?
- ▶ Que faire si je veux avoir mon propre argent?

**Ces questions nous préoccupent tous, mais au quotidien, elles ont tendance à passer au second plan.**

**Vous est-il aussi déjà arrivé de remettre ces préoccupations au lendemain?** Vous ne parvenez pas à aborder ce sujet ou vous ne prenez tout simplement pas le temps de vous pencher dessus?

**Toutefois, il vaut la peine de traiter ces questions, car il s'agit de votre avenir et de celui de votre famille! Le moment est venu d'examiner votre situation et d'agir!**

Une campagne de sensibilisation ayant pour titre «Prendre ses responsabilités. S'équiper pour la vie.» a été lancée par l'Union suisse des paysans, l'Union suisse des paysannes et des femmes rurales, les entreprises Agrisano et Prométerre afin d'améliorer la couverture sociale des paysannes et des familles paysannes dans leur ensemble.





**Prendre ses responsabilités. S'équiper pour la vie.**

## Check-list et entretien pour un conseil

- ▶ Remplir la check-list
- ▶ Convenir directement et sans engagement d'un entretien de conseil



INTRODUCTION

CHECK-LIST

COUVERTURE SOCIALE

OFFRES D'ASSURANCE

ORGANES RESPONSABLE

FR

Parmi ces options, sélectionnez celle qui reflète le mieux votre situation.

Je travaille hors de l'exploitation à plus de 50 % et je gagne plus de CHF 21 510 par an.



Je travaille à l'extérieur à moins de 50 % et je travaille pour l'exploitation.



Je travaille pour l'exploitation et je suis rémunéré\*e.



Je travaille pour l'exploitation, le revenu est versé à mon\*ma conjoint\*e.



Je m'occupe de la gestion du ménage et des enfants. Mon\*Ma conjoint\*e gère l'exploitation.



Mon\*Ma conjoint\*e et moi sommes tous deux exploitants, chacun\*e touche son salaire.





# Construction de la check-liste

- Questions sur la situation initiale
- Questions particulières à chaque situation
  - Indemnité journalière
  - Couverture des risques
  - Prévoyance vieillesse
  - Partage du revenu
- Evaluation de la situation
- Possibilité de prendre contact avec l'organisation agricole cantonale, sans engagement



# Enjeux

- Enfants / partenaire / moi / exploitation / parents / personnel / société
- Reconnaissance et visibilité
- Propriété, titularité de l'exploitation
- Régime matrimonial, communauté de vie
- Statut sur l'exploitation, revenu
- Assurances
- Prévoyance
  
- Qui est concerné?
- A quel étape de vie en sommes-nous?
- Quels sont / seront les besoins?



## Exemple : Partage du revenu avec rémunération de l'épouse (indépendante)

Revenu AVS commun	CHF 60'000.-
Cotisations AVS/AI/APG sans répartition du revenu	CHF 5'790.-
Hypothèse : revenu pour l'épouse CHF 30'000.-	
Cotisations AVS/AI/APG mari CHF 1'744.50	
Cotisations AVS/AI/APG femme CHF 1'744.50	
Total cotisations AVS/AI/APG	CHF 3'489.-
Economie annuelle réalisée	CHF 2'301.-



## Exemple : Partage du revenu avec rémunération de l'épouse (salariée)

Revenu AVS commun	CHF 60'000.-
-------------------	--------------

Cotisations AVS/AI/APG sans répartition du revenu	CHF 5'790.-
---	-------------

Hypothèse : revenu pour l'épouse CHF 30'000.-

Cotisations AVS/AI/APG mari CHF 1'744.50

Cotisations AVS/AI/APG femme CHF 3'075.-

Total cotisations AVS/AI/APG	CHF 4'819.50
------------------------------	--------------

Economie annuelle réalisée	CHF 970.50
----------------------------	------------



## Exemple : Versement des prestations de l'assurance maternité

Revenu AVS commun	CHF 30'000.-
Indemnité journalière par jour	CHF 67.-
<b>Total des prestations pour l'épouse (98 indemnités journ.)</b>	<b>CHF 6'566.-</b>
La diminution de revenu du mari de CHF 60'000.- à CHF 30'000.- entraîne une diminution des APG de	./. CHF 1'984,50
<b>Solde positif des prestations (militaire et maternité)</b>	<b>CHF 4'581.50</b>



SBLV.  
USPF.  
USDCR.